

**Réunion du 30 novembre 2020**

**Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY**

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.  
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
Mme Alfonso ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON
- Excusé(s) :
- Absent(s) : Mme JUNG Martine
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : Mme Nathalie ERNST

**CP/2020/394  
J\_2020\_11\_20\_394**

**65030 - Sports de nature (PDESI)  
Proposition de validation des compléments apportés au  
projet global porté par le Département du Bas-Rhin de  
valorisation à l'année du Champ du Feu et de son massif dans  
son ensemble**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

En 2021 :

- de procéder aux acquisitions foncières préalables à un transfert de foncier entre l'Etat et le Département, pour un montant estimé à 200 000 € ;
- de poursuivre les études de définition d'un modèle économique et de gestion et de maîtrise d'œuvre du projet de stade nordique de biathlon, pour un montant estimé à 200 000 € ;
- de mener les études préalables, dont études de maîtrises d'œuvre, à la reconversion du site de la Rothlach en pôle d'activités de pleine nature à l'année, autonome énergétiquement, pour un montant estimé à 100 000 € ;
- d'acquérir l'auberge de la Rothlach et ses abords, propriété de la Ville de Strasbourg, pour un coût estimé à 250 000 € ;
- de finaliser la rénovation du Chalet de Secours de la Serva, afin d'en améliorer les performances énergétiques et d'en améliorer l'accueil à l'année de ses usagers pour un coût restant estimé à 200 000 € ;
- de procéder à l'acquisition d'une fraise à neige nordique, futur équipement de l'actuelle dameuse de la Serva, pour un montant estimé à 50 000 € ;
- de restructurer les pistes de ski nordique de la Serva, pour un montant estimé à 300 000 € ;
- de finaliser un programme pédagogique de sensibilisation à la nature et au patrimoine, avec l'ensemble des partenaires du Département au Champ du Feu ;
- d'optimiser les parcours piétons et la signalétique des secteurs les plus emblématiques du Champ du Feu, et leurs accès depuis les parkings existants, en poursuivant la réflexion en cours avec les associations d'usagers et les propriétaires forestiers concernés ;
- de poursuivre l'accompagnement des Communes et Communautés de Communes autour du

Champ du Feu, dans le cadre de la démarche en cours de valorisation du massif du Champ du Feu et ses vallées comme futur « Territoire d'Accueil 4 saisons » ;

- d'accompagner les nouveaux projets susceptibles d'émerger dans ce contexte d'innovation partagée.

En 2022 :

- d'engager les travaux de réaménagement du parking des Myrtilles et d'aménagement d'un stade nordique de biathlon, pour un montant estimé à 2 800 000 € ;

- d'engager les travaux de mise aux normes de l'auberge de la Rothlach afin d'en augmenter les capacités d'accueil à l'année, pour un coût estimé à 1 000 000 € ;

- d'engager la rénovation de l'actuelle Maison cantonnière de la Rothlach, futur support d'activités touristiques de plein air (refuge, table d'altitude, etc...) pour un coût estimé à 600 000 € ;

- de reconstruire l'actuel poste de secours du Hochfeld afin de le mettre à disposition des partenaires du Département au Champ du Feu, pour un meilleur accueil du public sur sa partie sommitale, pour un coût estimé à 200 000 € ;

En 2023 :

- de mener un chantier de restructuration de la liaison nordique des Myrtilles à la Rothlach, pour un montant estimé à 100 000 € ;

- d'aménager un champ de luge sécurisé en contre-haut de l'auberge, pour un coût estimé à 100 000 € ;

En 2024 :

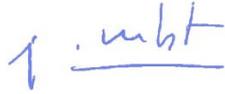
- d'engager la construction du futur Chalet du Nordique pour un montant estimé à 1 000 000 €.

Adopté à l'unanimité

**Nombre de votes exprimés : 45**

<b>Vote(s) pour :</b>	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	45
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0
<b>Abstention(s) :</b>	/	0

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201130-  
lmc1142125-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/12/20